

REPUBLIQUE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

**DECRET N° 2001-224 DU 10 JUILLET 2001**

Chargeant Monsieur Gaston ZOSSOU, Ministre de la Communication et de la Promotion des Technologies Nouvelles de l'intérim de Monsieur Valentin Aditi HOUDE, Ministre de la Jeunesse, des Sports et Loisirs pour compter du mardi 10 au mercredi 25 juillet 2001 inclus.

**Le Président de la République  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement**

- Vu** : la loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant constitution de la République du Bénin ;
- Vu** : la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des Résultats définitifs du deuxième tour de l'élection présidentielle du 22 mars 2001.
- Vu** : le décret N° 2001 - 170 du 07 mai 2001 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** : le décret N° 2001 - 223 du 08 juillet 2001 chargeant Monsieur Bruno AMOUSSOU, Ministre d'Etat, chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale, de la Prospective et du Développement de l'Intérim du Président de la République pour compter du 08 juillet 2001

**DECRETE**

**Article 1** : Pour compter du mardi 10 au mercredi 25 juillet 2001 Monsieur Gaston ZOSSOU, est chargé d'assurer l'intérim du Ministre de la Jeunesse, des Sports et Loisirs, pendant l'absence de Monsieur Valentin Aditi HOUDE.

**Article 2** : le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 10 Juillet 2001

Pour le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement absent,  
le Ministre d'Etat, chargé de la Coordination de  
l'Action Gouvernementale, de la Prospective et du  
Développement,



**Bruno AMOUSSOU**

**Ampliations** : PR : 6 - AN : 4 - CS : 2 - CC : 2 - CES : 2 - HAAC : 2 - SGG : 4  
Autres Ministères : 21 - Départements : 12 - JORB : 1